

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Aucune décision n'a été prise depuis le 6 décembre dernier, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Adhésion de la Ville de Dieppe à la Fondation du Patrimoine**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine, organisme privé à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique, peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine, publics et privés. Elle a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

Sa mission est d'identifier les édifices et sites menacés de disparition et de participer à leur sauvegarde, de susciter et organiser des partenariats entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises désirant œuvrer en faveur du patrimoine et de l'environnement, de favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire en contribuant à faire de la restauration du patrimoine un levier de développement local. C'est dans ce cadre que la Fondation du Patrimoine est intervenue pour le financement des travaux du Grand Orgue de Saint Jacques. De même, la Fondation du Patrimoine est partenaire dans l'opération du ravalement de la façade du Castel Royal.

Les services qu'elle propose sont les suivants :

- aide à l'élaboration de dossiers de subventions pour tous les bâtiments publics ou privés,
- sensibilisation de la population aux projets concernant des bâtiments publics au travers d'opérations de communication,
- recherche de financements complémentaires par le mécénat populaire et d'entreprises,
- accompagnement des projets et des réalisations, notamment avec l'aide du Service Départemental et du Patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- l'adhésion de la Ville de Dieppe à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir son action à Dieppe,
- et le versement d'une cotisation de 1 000 € à cette Fondation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de tableaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion de différents évènements officiels, la Ville de Dieppe a souhaité offrir différentes aquarelles représentant Dieppe et sa région.

C'est ainsi que trois aquarelles ont été achetées auprès de Monsieur Pierre Larchevesque, peintre dieppois, deux d'entre elles ont déjà été offertes à

Madame Dominique Lagrou  
Monsieur Jean-Claude Langlois

Il est donc proposé au Conseil Municipal la prise en charge par la Collectivité de ces présents pour un montant total de 690 € sur les crédits prévus au budget primitif 2007 Fonction 024 – article 62 32.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction du complexe balnéaire – Modification de la date  
d'achèvement des travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de clore le dossier de construction du complexe balnéaire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la présente délibération en fonction des considérations suivantes :

**1** -Un dépassement de délai sur les travaux a eu lieu à la fois sur la tranche ferme et sur la tranche conditionnelle. Ce dépassement est dû aux différents problèmes rencontrés et qui font partie des cas de force majeure non imputables aux entreprises.

Ces cas de force majeure ont été les suivants :

### **Incendie armoire électrique balnéothérapie du 26/03/2007 :**

Cet incendie a eu lieu le lundi 26 mars 2007 vers 7 h 30 du matin sur une armoire électrique située dans le hall de la balnéothérapie. Cela a endommagé les faux-plafonds, le revêtement de sols, la peinture pour l'aspect architectural, et l'ensemble de l'électricité de cette zone ainsi qu'une partie du chauffage-traitement d'air et l'électricité correspondant.

Cela a décalé la fin des travaux de cette zone (qui au demeurant est indissociable du reste dans le fonctionnement) à fin mai 2007.

Ces travaux de reprise étaient couverts par l'assurance TRC de l'opération qui de ce fait a impliqué les différents experts des assurances (problème de délai).

### **Pompage eau de mer :**

La limite de prestation de cette opération était bien définie sur les plans de la maîtrise d'oeuvre. La prestation de pompage eau de mer consistait à remplacer les pompes existantes par du matériel neuf. La conduite eau de mer était suivant les éléments en possession de la maîtrise d'oeuvre, en état de fonctionnement.

Lorsque courant avril, il a été procédé au remplissage des bassins, le pompage n'a pas pu se faire et les raisons en étaient inconnues.

Cela a duré près de 4 semaines avant que l'on constate la défaillance de la canalisation eau de mer (hors marché).

De ce fait, il a fallu attendre la reprise de ce réseau par la Ville de Dieppe et en attendant la maîtrise d'oeuvre a dû procéder à un remplissage en eau de mer via des pompes de location et des canalisations extérieures. Cela a repoussé le remplissage des bassins ainsi que le chauffage de l'eau.

Les travaux n'ont donc pu être réceptionnés que début juin car, sans eau, le bâtiment était impropre à sa destination.

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal a adopté comme date d'achèvement des travaux :

- pour la tranche ferme : 16 avril 2007
- pour la tranche conditionnelle : 30 avril 2007.



Au vu des éléments indiqués ci-dessus, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver comme date d'achèvement des travaux :

- pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle : le 5 juin 2007

et de renoncer, de ce fait, à l'application des pénalités de retard pour dépassement de délai pour les entreprises concernées par la remise en état de l'armoire électrique ayant subi l'incendie et le pompage de l'eau de mer.

Cette présente approbation, qui ne considère que des questions de calendrier, n'intervient en rien (et n'a pas à intervenir) sur les questions contentieuses qui sont attachées aussi bien au dossier de l'incendie sur une armoire électrique qu'à celui des malfaçons et autres erreurs techniques intervenues dans l'exécution ou la conduite de ce chantier.

2 -Des avenants de régularisation aux marchés de travaux sont passés en commission d'appel d'offres le 20 juin 2007, soit après réception des travaux. Lors de cette commission, l'ensemble des devis a été commenté, argumenté et justifié par la maîtrise d'œuvre. La commission a émis un avis favorable pour l'ensemble de ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver par la présente délibération le fait que les avenants soient passés après la réception des travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désordres dans le cadre des opérations de démolition-reconstruction  
d'un bâtiment situé rue de la Rade et place du Petit Enfer hébergeant la  
nouvelle crèche – Protocole d'accord transactionnel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'après avoir décidé de créer une nouvelle structure d'accueil petite enfance en centre ville, le Conseil Municipal avait choisi de l'implanter rue de la Rade, sur un espace antérieurement à usage commercial (ancien garage Lada).

Or, vu l'état de vétusté des lieux et la crainte de désordres du fait que le bâtiment à démolir était très étroitement imbriqué aux deux immeubles mitoyens il est apparu opportun à l'époque de recourir, comme c'est l'usage, à un référé expertise avant démolition et après reconstruction.

A l'issue de ces opérations, Monsieur BRUSQ, expert judiciaire, a déposé son rapport devant le Tribunal de Grande Instance de Dieppe, le 20 décembre 2006, concluant à l'existence de menus désordres sur les immeubles voisins, suite à l'ensemble des travaux.

Compte tenu de la faiblesse des enjeux, du coût non négligeable d'une procédure contentieuse en cas de désaccord, les parties -du moins en ce qui concerne les co-proprétaires de l'immeuble Lacroix demeurant aux 1 et 3 rue David Lacroix- ont convenu d'en terminer à l'amiable. Ce qui implique pour la Ville la prise en charge d'un montant s'élevant à 3 820,05 € et correspondant à la réparation des menus désordres et coût exposés à l'occasion de la démolition puis de la reconstruction de l'immeuble situé rue de la Rade et hébergeant l'actuelle crèche dénommée "l'espace Dolto". Quant aux époux Guérout, propriétaire de la maison située place du Petit Enfer, ils ont choisi d'engager une procédure contentieuse.

Cet accord est finalisé dans le protocole transactionnel joint.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport relatif à la recherche d'une solution amiable dans cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Enlèvement et traitement des déchets – Conventions avec les structures  
non assujetties à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que l'enlèvement et le traitement des déchets constituent pour la ville de Dieppe une charge importante.

Pour les ménages, les artisans, les commerçants et certaines entreprises le coût de ce service est inclus dans la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les administrations, certains organismes et entreprises ne sont pas assujettis à cette taxe mais sont cependant producteurs de déchets. A ce titre, ils doivent supporter les coûts engendrés par la collecte et le traitement de ces déchets.

Dans cette optique, la Ville de Dieppe va établir des conventions avec les administrations, organismes et entreprises concernés.

Ces conventions ont pour but de définir les modalités techniques et financières de la collecte des déchets.

Elles incluront à la fois le coût de la mise à disposition des conteneurs et le coût du traitement des déchets.

- coût de mise à disposition des conteneurs : 0,062 €/le litre
- coût du traitement des déchets : 84 €/la tonne

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les administrations, organismes et entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programmation complémentaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du vingt huit novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le programme d'actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé par le comité de pilotage du CUCS les 26 mars et 19 juin 2007. Néanmoins, compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration et à l'instruction de certains projets, il avait été convenu d'établir ultérieurement une programmation complémentaire, sans que le comité de pilotage ne soit convoqué. L'avis des partenaires financeurs a été sollicité par écrit. A ce jour, 16 650 € n'ont pas encore été affectés.

Le CUCS doit accompagner le projet de rénovation urbaine de Neuville Nord et du Val Druel (en cours de validation par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Il s'est notamment fixé pour objectif de développer la participation des habitants. Des actions de communication seront réalisées afin d'informer le public sur l'avancement du projet et d'engager une concertation (plaquettes, permanences, réunions d'informations et d'échanges, ...).

L'ESTRAN développe une action d'insertion, « Hissons la grand'voile », et bénéficie du soutien du Conseil Général pour l'accueil des bénéficiaires du RMI. Le financement du CUCS permet d'ouvrir l'action à d'autres publics prioritaires. Huit personnes, contre cinq prévues initialement, bénéficient de l'action. Aussi, les subventions accordées lors de la première phase de programmation du CUCS doivent aujourd'hui être abondées.

Dans la continuité de l'opération « Bouge ton été » (BTE) 2007, le collectif BTE, regroupant des structures socio-éducatives oeuvrant en faveur des jeunes dieppois (Maisons de jeunes, centres sociaux, club de prévention, services municipaux, ...), souhaite mettre en place plusieurs actions inter-quartiers. Il est en effet nécessaire de favoriser les rencontres entre jeunes des différents quartiers en les mobilisant dans des actions communes et d'encourager également leur mobilité et leur investissement dans la pratique d'activités.

La Maison des Jeunes de Neuville porte, au nom du collectif BTE, des actions partenariales pour les vacances scolaires 2007-2008 : une sortie à Paris, un tournoi de football en salle et un chantier de solidarité (accompagnement de personnes handicapées mentales de « l'Arche » d'Ecorcheboeuf et d'habitants des résidences pour personnes âgées à l'occasion d'activités et de sorties).

Conformément à l'avis formel des services de l'Etat, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation complémentaire du CUCS (fiches actions ci-après),
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint (Fonction 824 Nature 6574 Service 378),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets,

- de déposer un nouveau dossier de subvention pour l'action portée par la Ville au titre du CUCS, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ACsé et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 824 Nature 74718 Service 378).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Versement de subventions 2008 à quatre associations dieppoises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la Ville a signé des conventions d'objectifs et de partenariat avec quatre associations dieppoises : Maison des Jeunes/Maison pour Tous de Neuville, Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes et de la Culture quartier centre-ville et Oxygène.

Pour exécuter les missions qui leur sont confiées, ces associations doivent faire face à des dépenses mensuelles conséquentes, notamment des charges de personnel.

Afin d'assurer la continuité des services rendus à la population, il est proposé au Conseil Municipal de pouvoir payer, en janvier et en février 2008, sur demande des associations, une avance sur la subvention municipale égale à 1/12ème des montants affectés à chacune en 2007 par la Ville soit :

- 10 947 € à la Maison des Jeunes de Neuville,
- 17 850 € à la Maison Jacques Prévert,
- 6 404 € à la Maison des Jeunes et de la Culture quartier centre-ville,
- 16 712 € à l'association Oxygène.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°1 au contrat de délégation de service public du centre  
balnéaire – Modification de la date de prise d’effet du contrat**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le contrat d'affermage signé le 14 décembre 2006 avec la société Vert Marine prévoyait dans son article 3 une mise à disposition de l'équipement « *au moins 45 jours avant la date d'ouverture au public, sauf prorogation de ce terme d'un commun accord entre les parties.* » L'article 6 précisait pour sa part : « *La date effective de mise à disposition constitue la date de prise d'effet du contrat.* » La contribution versée par la Ville au titre de contrainte de service public pouvait donc intervenir à compter de cette date de mise à disposition.

La mise à disposition de l'équipement est intervenue le 5 juin 2007 après réception des travaux qui s'est tenue ce même jour, pour une ouverture le 21 juin 2007, à la demande de la Ville.

Les délais entre la mise à disposition et l'ouverture ont donc été réduits de 30 jours, le délégataire ayant de ce fait été amené à travailler pour préparer l'ouverture avant la mise à disposition effective de l'équipement et donc à fournir en amont des prestations qui auraient dû être prises en compte dans les 45 jours.

Il convient de noter que cette mise à disposition au 5 juin n'est nullement imputable au délégataire puisqu'elle est liée à la date à laquelle les travaux ont pu être réceptionnés par la Ville.

Il est donc proposé de rétablir les conditions d'exécution du contrat telles qu'elles étaient prévues à l'origine en passant un avenant modifiant la date de prise d'effet du contrat pour la porter au 7 mai 2007 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Cet avenant se traduira par le versement au délégataire d'un mois de contribution pour contrainte de service public, soit 51 519,58 €, pour la période courant du 7 mai au 5 juin 2007, somme prévue au Budget primitif 2007 - article nature 6574.7 - fonction 414 - service 3110.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe communiste)
- ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2008 – Versement d’une avance à l’association  
Accueil et Eveil en famille**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les accueils permanent et péri scolaire mis en place par l'association « Accueil et Eveil en Famille » sont inscrits dans le Contrat Enfance qui a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2005-2007.

En attente de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011, et de façon à permettre la continuité de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association, sous forme d'avance pour ces actions, 20 % de la subvention de l'année précédente (2007), dès le mois de janvier 2008.

Le montant du financement prévisionnel pour 2008 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

Actions	Financement 2007	Avance 2008
accueil permanent	98 287 €	19 657 €
accueil péri scolaire	9 022 €	1 804 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
accueil permanent	6574.23	522	3110
accueil péri scolaire	6574.22	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2008 – Versement d’une avance à la Maison  
Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la Maison Jacques Prévert a mis en place deux actions qui ont fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2005- 2007 :

- un lieu d'accueil d'enfants de 3 à 6 ans au Pôle La Fontaine,
- un accueil autour du livre et du jeu en direction d'enfants de moins de 3 ans (F.A.B.L.E), également au Pôle la Fontaine.

En attente de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011, et de façon à permettre la continuité des actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser à la Maison Jacques Prévert, sous forme d'avance pour ces deux actions, 40 % de la subvention de l'année précédente (2007), dès le mois de janvier 2008.

Le montant du financement prévisionnel pour 2008 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

Action	Financement 2007	Avance 2008
Action 3/6 ans	72 750 €	29 100 €
F.A.B.L.E	44 950 €	17 980 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
Action 3/6 ans	6574.24C	522	3110
F.A.B.L.E	6574.24D	522	3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Donation intervenue en 1996 d'un véhicule premier secours Hotchkiss à l'association du Musée des Sapeurs pompiers de France – Délibération complémentaire précisant les caractéristiques du véhicule**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 11 septembre 1996, le Conseil Municipal décidait la donation d'un premier secours Hotchkiss à l'association du Musée des Sapeurs pompiers de France ; la condition posée par la Ville de Dieppe étant de pouvoir disposer du véhicule pour des présentations ponctuelles à l'occasion d'événements organisés sur la commune.

Par courrier en date du 5 novembre 2007, le Président de l'association a fait savoir que ce véhicule est actuellement en cours de restauration et qu'il va devoir modifier la carte grise pour la passer en carte grise « collection ».

Toutefois, pour délivrer cette nouvelle carte, la Sous Préfecture de Dieppe demande une délibération complémentaire précisant les caractéristiques du véhicule en question.

Les caractéristiques de ce véhicule sont les suivantes :

Marque : HOTCHKISS – GUINARD  
Carrosserie : Torpédo – premier secours incendie  
Immatriculation : 8145 EX 76 (mise en circulation 09.08.1960)  
Type : PL 506 H 6G  
Numéro de série : 49/600 18

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes du présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Débat d'orientation budgétaire 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans les communes de 3500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Ce débat qui a vocation à éclairer le vote des élus, doit se tenir, en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

### **1) Perspectives économiques et loi de finances 2008 :**

Le projet de loi de finances 2008, présenté au Conseil des Ministres du 26 septembre 2007, repose sur une hypothèse de croissance à 2,25 % et prévoit un déficit de 41,7 millions d'€

Dans le cadre de l'effort collectif demandé pour maîtriser les dépenses de l'Etat, le Projet de Loi de Finances pour 2008 va mettre un terme aux modalités d'indexation du contrat de croissance et de solidarité qui reposaient depuis 5 ans sur l'inflation « hors tabac » prévisionnelle de l'année considérée et sur 33 % supérieur du PIB en volume de l'année N – 1. Désormais l'enveloppe normée sera désignée comme « Contrat de Solidarité ».

Au titre de 2008, afin d'associer les collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique, l'évolution de ce contrat est déterminée uniquement sur l'inflation hors tabac prévisionnelle de 2008. Elle s'établit à + 1,6 % contre 2,5425 % en 2007 et 2,3775 % en 2006. La prise en compte de la croissance du Produit Intérieur Brut dans la détermination de l'enveloppe disparaît définitivement en 2008.

La configuration du contrat de stabilité prévue est donc transitoire. Le prochain paramétrage du contrat pourrait consister, selon la Ministre de l'Intérieur, lors des débats à l'Assemblée Nationale, à ne plus indexer la DGF sur la croissance et ce dès 2009.

Pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, les mécanismes d'indexation sont maintenus dans le Projet de Loi de Finances pour 2008.

Le montant d'une régularisation négative de la dotation globale de fonctionnement 2006, viendra toutefois minorer l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement 2008 (- 84,2 millions d'€).

La masse nationale de la dotation globale de fonctionnement croit selon un indice prévu à l'article L1613-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, composé de la moitié du Produit Intérieur Brut (+ 2,25 % en 2008) et de l'évolution des prix hors tabac (+ 1,6 % en 2008). L'évolution avant corrections des indices des années antérieures sera donc de 2,725 %.

Après recalage de la DGF 2007 et régularisation négative de la DGF 2006 le taux sera de 2,08 %.

Afin de contenir l'évolution de l'enveloppe, les dotations de compensations de taxe professionnelle diminueront d'environ 23 %. Ce sera la plus forte baisse depuis leur intégration comme variable d'ajustement.

Depuis la réforme de structure de la dotation globale de fonctionnement en 2005, les communes se voient attribuer une dotation forfaitaire en fonction de critères démographiques et physiques :

- la dotation de base ou « part population » et la dotation superficie évoluent entre 0 et 75% de la masse nationale de la croissance de la dotation global de fonctionnement.
- la part garantie évolue, quant à elle, de 25% de la masse nationale.

#### Les dotations hors enveloppe :

- Le FCTVA progresse de 10,21 % de la loi de finances 2007 à loi de finances 2008. Il n'est donc pas envisagé de réduire les versements aux Collectivités.
- L'article 16 de la loi de finances propose une nouvelle répartition du produit des amendes des radars automatiques, soit :
  - 204 millions d'€ affectés au programme d'équipement de sécurité routière (contrôle de vitesse, des feux rouges)
  - Une part de 100 millions d'€ revient aux communes et groupements
  - Un montant de 30 000 € par radar fixe implanté sur le réseau routier départemental sera attribué à chaque département.
  - Le solde sera attribué à l'agence de financement des infrastructures de transport en France.

## **2) Tendances budgétaires – grandes orientations du budget de la Ville de Dieppe**

#### Les recettes de fonctionnement

##### La dotation globale de fonctionnement :

La dotation « part population » et la dotation superficie doivent évoluer au maximum de 75 % du taux d'évolution de la dotation global de finances : soit environ une hausse de 1,56% (2,08 % x 75 %).

En 2007 le montant « part population » était de 3 918 054 €; l'hypothèse retenue pour 2008 est de 3 980 089 €

Le montant « part superficie » 2007 était de 3 640 €; il est estimé en 2008 à 3 696 €

La part garantie est estimée à 5 786 560 € (5 754 336 € en 2007).

##### La dotation de solidarité urbaine :

La croissance de la DSU devrait être, elle aussi en baisse en 2008. L'objectif prévu à 120 millions d'€ dans le plan Borloo ne sera pas respecté la croissance sera donc d'environ 111 millions d'€

La Ville de Dieppe, commune dont une partie de la population est en ZUS et dont les besoins sociaux sont importants, est éligible à la DSU.

Le montant estimé pour 2008 est de 2 156 592 € soit + 10 % par rapport à 2007.

##### La fiscalité :

Le produit attendu est estimé à 16 406 914 €, soit une hausse de 2 % par rapport à 2007, avec une hypothèse d'actualisation des bases à 1,8 %.

Les taux ménages (FB et TH) seront maintenus à leur niveau 2007.

L'attribution de compensation à percevoir par la communauté d'agglomération est identique au montant de 2007 soit : 8 037 792 €

Les autres recettes :

L'augmentation des produits des services et les participations diverses sera comprise entre 2 et 2,5 %.

Les compensations fiscales, pour tenir compte du projet de loi de finances 2008 sont estimées avec une baisse de 4 %.

Les dépenses de fonctionnement :

Le budget en dépense sera établi comme chaque année avec pour objectif :

- d'assurer la qualité optimale du service public
- de préserver l'équilibre des finances communales.

Les dépenses devront être évaluées au plus juste à activités constantes.

L'augmentation des crédits ne sera justifiée que par les charges incompressibles (fluides, assurances...) et l'enveloppe des charges du personnel sera contenue même si elle progresse du fait du GVT (glissement vieillesse technicité).

En 2008, il faut prendre en compte pour une année complète des charges liées au fonctionnement du Centre Balnéaire.

Et, plus encore que les années précédentes, le non transfert de charges à la communauté d'agglomération pèse lourdement sur le budget de la collectivité.

Pour ce qui concerne l'investissement :

Les recettes propres peuvent être estimées à 2 980 000 € auxquelles s'ajouteront les subventions, participations, l'emprunt.

En dépense :

Poursuite des programmes sur lesquels la collectivité s'est engagée : aménagement de la ZAC Dieppe Sud, opération d'amélioration de l'habitat, participation au titre des fonds de concours, programme de voirie, entretien des bâtiments communaux, rénovation urbaine avec l'aménagement de la Place Henri Dunant etc...

L'emprunt ne devrait pas être supérieur à 5 000 000 €

Liste des documents annexes :

- évaluation du produit de la fiscalité
- premières estimations des recettes de fonctionnement
- état des principaux programmes d'investissement.

**Après l'expression des membres du Conseil Municipal qui souhaitent prendre part au débat, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires.**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°3 – Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2007 avant la clôture de l'exercice
- la réunion de la Commission N° 1

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, la décision modificative n° 3 du Budget Principal.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

### **Section de fonctionnement**

#### Dépenses

Charges à caractère général	95 307,00 €
Autres charges de gestion courante	63 848,00 €
Charges financières	10 000,00 €
Dotations aux amortissements	9 002,00 €
Virement à la section d'investissement	- 13 818,00 €
	<hr/>
Total	164 339,00 €

#### Recettes

Atténuations de charges	30 700,00 €
Produits des services	56 090,00 €
Impôts et taxes	7 000,00 €
Autres produits de gestion courante	22 184,00 €
Produits exceptionnels	48 365,00 €
	<hr/>
Total	164 339,00 €

### **Section de d'investissement**

#### Dépenses

Remboursement d'emprunts	- 10 000,00 €
Immobilisations en cours	5 184,00 €
	<hr/>
Total	- 4 816,00 €

Recettes

Amortissement des immobilisations	9 002,00 €
Virement de la section de fonctionnement	- 13 818,00 €
	<hr/>
Total	- 4 816,00 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°3/2007 du budget principal par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°2 – Stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster certains crédits budgétaires pour l'année 2007, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du budget du Stationnement.

Elle comprend pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes les éléments suivants :

Section Fonctionnement :

Dépenses :

824 – 611 – 3440	Contrats de prestations	130 000,00 €
020 – 62871 – 3440	Remb. frais à la collectivité	37 717,00 €
020 – 64111 – 3440	Rémunérations titulaires	4 000,00 €
	Total	171 717,00 €

Recettes :

824 – 7337 - 3440	Droits stationnement	150 000,00 €
020 – 70848 – 3440	Mise à disposition personnel	21 717,00 €
	Total	171 717,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°2/2007 du budget annexe du stationnement par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°2 – Parking du centre balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2/2007 de la Régie Parc de Stationnement de la Plage – Parking du Centre Balnéaire, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 05 décembre 2007.

### Fonctionnement

Dépenses	Ordre
6611.1 ICNE	+ 70 000 €
023 Virement section investissement	- 70 000 €
	-----
	0 €

### Investissement

Recettes	Ordre
1688 ICNE	+ 70 000 €
021 Virement section de fonctionnement	- 70 000 €
	-----
	0 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n°2/2007 – budget de la régie parc de stationnement de la plage – parking du centre balnéaire - par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarifs des services publics – Année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2008 des services publics municipaux, étant précisé que l'ensemble de ces tarifs n'évolue pas en fonction d'une norme unique, mais en fonction de la spécialité de chaque activité.

### **Direction des services sociaux**

#### **Restaurants sociaux**

Augmentation moyenne de 2 %.

#### **Portage des repas à domicile**

Augmentation moyenne de 2 %.

### **Direction des Affaires réglementaires**

#### **Cimetières**

Augmentation moyenne de 3 %, sauf pour les prestations relatives aux columbariums qui sont majorées de 5 %.

#### **Service Hygiène**

Augmentation de 0,30 €(3 %) par pièce désinfectée.

#### **Ivresse publique**

Augmentation de 0,15 €(2 %).

### **Direction des sports**

#### **Piscines et location de gymnases**

Pas d'augmentation.

### **Direction de la Vie culturelle**

#### **Château musée**

Les tarifs ont été modifiés au 1<sup>er</sup> octobre 2007, pas de changement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### **Dieppe Ville d'Art et d'Histoire**

Les tarifs ont été modifiés au 1<sup>er</sup> octobre 2007, pas de changement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### **Réseau des bibliothèques ludothèques municipales**

Augmentation moyenne de 2,00 %.



### **Pénalités de retard**

Pas d'augmentation : 1,00 € quel que soit le support

### **Direction de l'Economie, du Tourisme, des Animations et des Relations internationales**

#### **Puys**

Augmentation moyenne de 10 % pour l'hébergement et 5 % pour les repas.

#### **Location de matériel, fêtes et animations**

Augmentation moyenne de 2 %.

#### **Maison des Associations**

Photocopies : pas d'augmentation.

#### **Petit Théâtre**

Pas d'augmentation.

#### **Cabines de plage**

Pas d'augmentation.

#### **Bain de soleil**

Pas d'augmentation.

#### **Marchés**

Augmentation moyenne de 4 %.

#### **Droits de voirie divers**

Augmentation de 2 € pour les taxis (2,30 %).

Augmentation de 1,50 € (2%) pour les étalages et mobilier divers, 5 € (5%) pour les chevalets et panneaux de pré-enseigne mobiles, 1,50 € (2%) par véhicule (distribution et vente).

Pour les activités non permanentes (manège etc...), le tarif reste à 1 € le mètre carré.

Pour les cirques sur les pelouses de la plage le tarif passe de 850 € à 900 € (forfait pour 2 jours) et instauration d'un tarif pour chaque jour supplémentaire (400 €).

Pour les cirques dans les quartiers pas d'augmentation (forfait 100 €)

#### **Droits de place front de mer**

Augmentation moyenne de 2 %.

**Terrasses débits de boissons, restaurants et extensions commerciales**  
Augmentation moyenne de 2 %.

**Fêtes Foraines**  
Augmentation moyenne de 2 %.

**WC publics**  
Pas de changement (0,40 €).

### **Direction des Services Financiers et des Marchés**

**Achat et reprographie**  
Pas de changement.

**Frais fixes**  
Pas de changement (11,50 €).

### **Direction des Infrastructures communales**

**Autorisation de voirie – occupation du domaine public**  
Augmentation de 3% sauf pour les places de stationnement payant (pas de changement, la société Vinci Park ne prévoyant pas d'augmentation pour l'année 2008).

**Mise en œuvre de véhicules et matériel**  
Augmentation moyenne de 2,5 %

**Frais généraux sur interventions**  
Application d'un pourcentage (15 %) pour les frais généraux, sur chaque facture d'intervention des services techniques.

### **Direction de l'Urbanisme**

**Urbanisme**  
Augmentation de 1 € pour dossier Z.P.P.A.U.P. (+ 1,7%) et P.O.S (+ 1%)

### **Direction de l'Informatique et des Télécommunications**

**Fourniture de listes électorales**  
Sur support A4, passe de 0,20 à 0,25 €  
Sur feuillet d'étiquettes, reste à 0,50 €  
CD Rom reste à 3 €

**Mission Politique de la ville et vie des quartiers**

**Pôles de Services**

Augmentation d'un euro pour les sorties avec entrée payante

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les tarifs des services publics de l'année 2008 par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarifs 2008 – Régie parc de stationnement de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs du parc de stationnement de la plage pratiqués en 2007, qui ont été soumis à l'avis du conseil d'exploitation le 5 décembre 2007, soit pour l'année 2008 les propositions suivantes :

tarif horaire	propositions 2008 HT	propositions 2008 TTC
0 h 30	0,251 €	0,30 €
1 h	0,502 €	0,60 €
2 h	0,753 €	1,20 €
3 h	1,255 €	1,50 €
4 h	1,505 €	1,80 €
5 h	1,840 €	2,20 €
6 h	2,174 €	2,60 €
6 h à 12 h	2,508 €	3,00 €
12 h à 24 h	3,344 €	4,00 €
Ticket perdu	3,344 €	4,00 €
Forfait 1 semaine	12,542 €	15,00 €

	Abonnement Permanent Propositions 2008		Abonnement Jour Propositions 2008	
	HT	TTC	HT	TTC
Mois	42,642 €	51,00 €	35,117 €	42,00 €
Trimestre	120,401 €	144,00 €	100,334 €	120,00 €
Semestre	228,261 €	273,00 €	195,652 €	234,00 €

*Permanent : 7 J / 7 et 24 h / 24*

*Jour : du lundi au samedi de 7 h à 20 h (sauf jours fériés)*

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Budget salle des congrès – Location de salles municipales – Régie à  
autonomie financière – Tarifs année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie « salle des congrès – location de salles municipales »,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2008 des locations de salles.

Les tarifs de la salle des congrès ayant déjà été fixés par délibération n° 13 du 11 octobre 2007, ils ne seront pas modifiés.

### **Cabinet du Maire**

#### **Location des salles municipales**

Augmentation moyenne de 4 %.

### **Direction de l'économie, du tourisme, des animations et des relations internationales**

#### **Puys**

Pas d'augmentation pour la location de la salle de restauration (115 €), ni pour la salle d'activité (50 €).

#### **Maison des Associations**

Salle de réunion : pour les associations et organismes extérieurs le tarif passe de 3,10 € à 3,15 € par heure d'occupation (gratuit pour les associations locales).

Studio de répétition musicale : le tarif passe de 2,15 à 2,20 € par heure d'occupation.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions tarifaires annexées à la présente délibération par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Durée des amortissements des biens immobiliers pour le centre  
balnéaire, la salle des congrès et le parking**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.



Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2321-2 et R.2321-1 précisent que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'appliquer et de procéder à l'amortissement de certaines immobilisations, et notamment les immeubles productifs de revenus.

Considérant :

- que le centre balnéaire, le parking et la salle des congrès sont des biens immeubles productifs de revenus et doivent donc faire l'objet d'un amortissement,
- que les durées sont fixées par l'assemblée délibérante,

Vu l'avis des conseils d'exploitation des régies de la salle des congrès et du parking,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les durées d'amortissement des biens immobiliers pour le centre balnéaire, la salle des congrès et le parking, comme suit :

- centre balnéaire (budget principal) 35 ans
- salle des congrès (budget à autonomie financière) 35 ans
- parking (budget à autonomie financière) 35 ans

et de décider de pratiquer la technique de l'amortissement linéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe communiste)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Durée des amortissements des biens mobiliers pour la salle des congrès  
et le parking du centre balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2321-2 et R.2321-1 précisent que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'appliquer et de procéder à l'amortissement des immobilisations.

Considérant :

- la construction d'une salle des congrès et d'un parking à la station balnéaire,
- la création de deux budgets indépendants dont la gestion revient à la Ville de Dieppe,
- qu'il convient de prendre en considération la totalité des acquisitions, quel que soit le montant unitaire, imputées à la section d'investissement, afin de constituer des dotations aux amortissements,

Vu l'avis des conseils d'exploitation des régies de la salle des congrès et du parking,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les durées d'amortissement pour la salle des congrès et le parking du centre balnéaire, comme suit :

- matériel informatique	3 ans
- petit matériel d'une valeur unitaire inférieure à 610 €	1 an
- petit matériel d'une valeur unitaire comprise entre 610 € et 3 050 €	3 ans
- matériel d'une valeur unitaire supérieure à 3 050 €	5 ans
- mobilier administratif d'une valeur inférieure à 610 €	1 an
- mobilier administratif d'une valeur supérieure à 610 €	10 ans

et de décider de pratiquer la technique de l'amortissement linéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Versement anticipé de subventions et contributions complémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Pour permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement de salaires et dans l'attente du vote du budget 2008,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte aux organismes suivants :

Contribution au Sydempad	
Fonction 311 - code nature 6554.4	170 000,00 €
C.C.A.S. de Dieppe	
Fonction 520 - code nature 657362.1	100 000,00 €
C.C.A.S. de Neuville les Dieppe	
Fonction 520 - code nature 657362.3	50 000,00 €
DSN	
Fonction 314 – code nature 6574	41 000,00 €

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la subvention 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Syndicats intercommunaux et établissements publics – Communication  
de documents budgétaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

L'article L 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2006 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe :

Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique (S.I.G.D.C.I.)
----------------------------------------------------------------------------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis :	2 237 000,00 €
Rattachements :	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	728 732,83 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis :	2 238 988,68 €
Rattachements :	90 738,59 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 636 005,56 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	536 863,04 €
Résultat d'investissement reporté	1 223 741,07 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	466 157,75 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 1 294 446,36 €</u>

Pôle de Développement Touristique (PDT)
-----------------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	71 998,66 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	75 334,71 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	102 739,84 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 44 593,53 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	322 348,94 €
Résultat d'investissement	21 178,37 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	342 951,18 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 576,13 €</u>

Le Syndicat du Pôle de Développement Touristique - PDT a été dissout le 31 décembre 2006.

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)
--------------------------------------------------------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	3 173 267,60 €
Rattachements	20 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	63 950,72 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 880 062,03 €
Rattachements	8 113,56 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 369 042,73 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	370 791,98 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	290 870,57 €
Résultat d'investissement reporté	294 824,51 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 214 903,10 €</u>

Syndicat du Parc d'Activité du Port de l'Est (SIPAPE)
-------------------------------------------------------

Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	104 441,15 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	33 164,03 €



<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	98 037,96 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 39 567,22 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	77 472,69 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	15 496,45 €
Résultat d'investissement reporté	27 492,51 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 34 483,73 €</u>

#### Budget Atelier Relais

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	339 586,04 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	289 407,74 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	331 188,13 €
Rattachements	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 297 805,65 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	123 688,44 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	139 349,78 €
Résultat d'investissement reporté	108 732,75 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 124 394,09 €</u>

Le Syndicat du Parc d'activité du port de l'est – SIPAPE a été transféré en pleine propriété à la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe – Maritime » le 31 décembre 2006.

Domaine les Roches
--------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	327 400,10 €
Rattachements	0,00 €

Dépenses :

Mandats émis	286 238,61 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	23 280,99 €

Résultat comptable : +17 880,50 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	2 750,95 €
Résultat d'investissement reporté	8 375,11 €

Dépenses :

Mandats émis	1 520,12 €
--------------	------------

Résultat comptable : + 9 605,94 €

Régie de Restauration Municipale
----------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	1 466 913,43 €
Résultat de fonctionnement reporté	286 739,89 €

Dépenses :

Mandats émis	1 491 745,34 €
Rattachements	52 226,93 €

Résultat comptable : + 209 681,05 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	6 643,26 €
Résultat d'investissement reporté	27 083,56 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	5 713,73 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>28 013,09 €</u>

SEM Locale de Coopération Transmanche
---------------------------------------

### Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 081 880,00 €
Résultat reporté	1 566 277,70 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	926 214,56 €
Restes à réaliser	0,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>1 721 943,14 €</u>
-----------------------------	-------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	4 890,21 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	0,21 €
Résultat d'investissement reporté	1 243 114,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	- <u>1 238 224,00 €</u>
-----------------------------	-------------------------

### Budget annexe

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	58 807 469,32 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	53 286 155,76 €
Résultat de fonctionnement reporté	607 654,14 €

<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>4 913 659,42 €</u>
-----------------------------	-------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	21 189 403,23 €
Résultat d'investissement reporté	1 568 104,43 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	18 921 263,58 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 3 836 244,08 €</u>

Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise – « DIEPPE – MARITIME »
---------------------------------------------------------------------------

#### Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	17 882 991,30 €
Rattachements	450 182,25 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 300 031,24 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	16 147 067,27 €
Rattachements	208 474,82 €
<u>Résultat comptable</u>	<u>5 277 662,70 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	11 085 353,43 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	7 396 292,52 €
Résultat d'investissement reporté	7 931 319,59 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 4 242 258,68 €</u>

#### Budget annexe pour le service Assainissement

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	3 049 510,17 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 929 061,08 €

Dépenses :  
Mandats émis 2 100 009,74 €

Résultat comptable : + 2 878 561,51 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :  
Titres de recettes émis 2 338 273,37 €

Dépenses :  
Mandat émis 2 780 206,67 €  
Résultat d'investissement reporté 520 552,16 €

Résultat comptable : - 962 485,46 €

#### Budget annexe pour le service de l'Eau

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes :  
Titres de recettes émis 1 496 646,45 €  
Résultat de fonctionnement reporté 970 065,63 €

Dépenses :  
Mandats émis 671 542,30 €  
Rattachements 0,00 €

Résultat comptable : + 1 795 169,78 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :  
Titres de recettes émis 948 254,94 €

Dépenses :  
Mandat émis 1 025 766,59 €  
Résultat d'investissement reporté 131 845,63 €

Résultat comptable : - 209 357,28 €

### Budget annexe pour le service des Transports Publics

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	2 726 518,09 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 195 845,02 €

Dépenses :

Mandats émis	3 003 083,94 €
--------------	----------------

Résultat comptable : + 919 279,17 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	95 641,97 €
Résultat d'investissement reporté	818 733,69 €

Dépenses :

Mandat émis	59 342,85 €
-------------	-------------

Résultat comptable : + 855 032,81 €

### Budget annexe Zones d'activités économiques

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	73 793,95 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

Dépenses :

Mandats émis	34 589,11 €
--------------	-------------

Résultat comptable : + 39 204,84 €

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	38 911,50 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	247 803,18 €
Résultat d'investissement reporté	30 287,21 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 239 178,89 €</u>

Dans ce résultat déficitaire de la section d'investissement ne sont pas inclus les restes à réaliser qui s'élèvent à 82 659,96 € pour les dépenses et 285 552,28 € pour les recettes.

Budget annexe SPANC – Service Public de l'Assainissement non collectif

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	10 400,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	7 510,88 €

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 2 889,12 €</u>
-----------------------------	---------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	<u>0,00 €</u>
-----------------------------	---------------

Syndicat pour l'Extension du Golf de Dieppe Pourville - SYLEG
---------------------------------------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	4 085,90 €
Résultat de fonctionnement reporté	21 046,65 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	6 830,58 €

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+18 301,97 €</u>
-----------------------------	---------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2006 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	30 859,70 €

Dépenses :

Mandat émis	5 873,85 €
-------------	------------

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 24 985,85 €</u>
-----------------------------	----------------------

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes, cédéroms et/ou dévédéroms – Renouvellement des marchés en 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, relative à l'acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes, cédéroms et/ou dévédéroms.

Les 7 lots composant ce marché ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot 1 "livres pour adultes" ..... Société Alizé SFL
- lot 2 "livres pour la jeunesse" ..... Librairie La Sirène
- lot 3 "bandes dessinées reliées" ..... Société Rénov'livres
- lot 4 "livres en gros caractères" ..... Société Alizé SFL
- lot 5 "disques compacts audio" ..... Sarl CVS
- lot 6 "vidéogrammes" ..... Sas Colaco
- lot 7 "cédéroms/dévidéroms" ..... Sas Colaco

Ces marchés commencent de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2006.

Ils sont renouvelables par reconduction expresse par période de 12 mois au maximum deux fois (2008 étant la dernière période de renouvellement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant avec ces sociétés pour approuver le renouvellement des marchés en 2008 et accepter leurs conditions financières.

Lot 1 – livres pour adultes :

Société Alizé SFL  
Application d'une remise unique de 9 % sur le tarif public des éditeurs  
- montant minimum ..... 25 000 €HT  
- montant maximum..... 60 000 €HT

Lot 2 – livres pour la jeunesse :

Librairie La Sirène  
Application d'une remise unique de 9 % sur le tarif public des éditeurs  
- montant minimum ..... 14 000 €HT  
- montant maximum..... 45 000 €HT

Lot 3 – bandes dessinées reliées :

Société Rénov'livres  
Application d'une remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs pour les acquisitions de livres  
Application d'une remise de 3 % sur les tarifs 2008 de la reliure  
- montant minimum ..... 2 000 €HT  
- montant maximum..... 4 500 €HT

Lot 4 – livres en gros caractères :

Société Alizé SFL  
Application d'une remise unique de 9 % sur le tarif public des éditeurs  
- montant minimum ..... 1 500 €HT  
- montant maximum..... 3 650 €HT

Lot 5 – disques compacts audio :

Sarl CVS

Application d'une remise de 25 % sur les catalogues en cours au moment de la commande (avec visite de la clientèle)

- montant minimum ..... 10 000 €HT

- montant maximum..... 25 000 €HT

Lot 6 – vidéogrammes :

Société Colaco

Application d'une remise de 25 % sur les catalogues en cours au moment de la commande

- montant minimum ..... 12 000 €HT

- montant maximum..... 35 000 €HT

Lot 7 – cédéroms/dévidéroms :

Société Colaco

Application d'une remise de 22 % sur les catalogues en cours au moment de la commande

- montant minimum ..... 2 500 €HT

- montant maximum..... 5 000 €HT

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de fournitures scolaires – Augmentation du montant maximum – avenant n°2 au marché n°06.153**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'un marché a été conclu, selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics), avec la Librairie des Ecoles et Janvier pour l'acquisition de fournitures scolaires.

Ce marché a été conclu en 2006, renouvelable deux fois (2007 et 2008).

Les montants minimum et maximum en 2006 étaient de 20 000 €HT et 40 000 € HT.

Lors du renouvellement de ce marché en 2007, le montant maximum a été revu à la hausse : 41 900 €HT (au lieu de 40 000 €HT).

En fin d'année 2007, il apparaît que les Directeurs et Directrices des écoles privilégient désormais la Librairie des Ecoles et Janvier et, de ce fait, ont moins recours aux fournisseurs hors marché et que le montant maximum de ce marché doit être augmenté à hauteur de 44 000 €HT.

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 9 novembre 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Jules Ferry – Réfection de la toiture du restaurant – zone 2  
Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la toiture du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry a subi des dégradations à l'origine de nombreuses fuites.

Des travaux de réfection ont été réalisés sur la zone 1.

Depuis plusieurs semaines, il se produit une dégradation rapide de la toiture en zone 2, notamment au niveau des fixations des bacs aluminium, ce qui a entraîné des fuites et des dégradations importantes à l'intérieur des locaux.

Compte tenu de l'urgence et de l'utilisation nécessaire pour l'école, il est proposé de réaliser les travaux de réfection de cette deuxième zone.

Les travaux envisagés sont évalués à 25 000 €HT, soit 30 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions éligibles auprès de tous les partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Assurances flotte automobile – Avenant n°1 au marché n°04.417**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.417 en date du 13 décembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L les assurances de la flotte automobile de la ville pour une période de trois ans à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La prime annuelle du marché initial est de 29 934,84 €hors taxes.

A chaque échéance annuelle, il convient de signer un avenant afin de tenir compte des modifications du parc automobile en ajoutant à la liste des véhicules ceux acquis lors de l'année écoulée et en soustrayant ceux cédés ou volés et permettre ainsi le calcul de la nouvelle prime et le montant de la régularisation, ceci en application de l'article 7 du cahier des clauses techniques particulières du marché.

L'objet de cet avenant n°1 est d'ajouter à la liste des véhicules municipaux les 13 acquisitions de 2005 et les 7 réalisées entre le 4 octobre 2004, date d'envoi de l'offre par la compagnie, et le 31 décembre 2004.

Le montant de cet avenant n°1 est de 3 435,96 €hors taxes, soit 3 753,67 €toutes taxes comprises, ce qui représente une augmentation de 11,48 %, compte tenu de l'augmentation du parc automobile. Cette augmentation est de 12,73 % par rapport au parc automobile déclaré lors du lancement de l'appel d'offres.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 novembre 2007,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la mutuelle d'assurance S.M.A.C.L.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Dieppe en  
Plan Local d'Urbanisme – Avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par marché 07.015 en date du 2 février 2007, la ville de Dieppe a confié au groupement d'entreprises « Territoires Sites et Cités » les travaux de mise en œuvre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Dieppe en Plan Local d'Urbanisme.

L'article 11 du cahier des charges prévoit que des acomptes pourront être versés à l'issue de chaque phase indiquée sur l'acte d'engagement.

Le groupement d'entreprises « Territoires, sites et cités » souhaite pouvoir mettre en phase nos règlements avec ses charges de production et demande un échelonnement de la facturation de la phase 2, actuellement en cours de réalisation, sous formes de trois acomptes.

- un premier acompte de 50 % en décembre 2007 sur présentation d'un dossier d'étape correspondant à l'élaboration de scénarii de PADD,
- un deuxième acompte de 30 % en février 2008 sur présentation d'un dossier d'étape correspondant à l'ajustement des scénarii,
- un troisième et dernier acompte de 20% correspondant à la finalisation du scénario retenu

Cet avenant n° 2 n'a aucune incidence budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 07.015.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe socialiste)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Retrait des Chambres de Commerce et d'Industrie du Tréport et de Fécamp du Syndicat mixte pour la promotion de l'activité transmanche et remplacement de ces dernières dans leurs droits et obligations par le Département de Seine Maritime – Modifications statutaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose :

VU les statuts du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche,

Considérant la fusion de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tréport avec la CCI d'Abbeville,

Considérant la fusion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp avec la CCI de Bolbec,

Considérant que les Chambres de Commerce et d'Industrie du Tréport et de Fécamp ont fait part de leur intention de se retirer du Syndicat Mixte de la Promotion de l'Activité Transmanche,

Considérant que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte et de ses articles 12 et 13 du chapitre 2 qui stipulent que « tout retrait doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical à la majorité absolue »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SMPAT en date du 1er octobre 2007 relative à l'accord des membres pour les retraits des CCI du Tréport et de Fécamp au 31 décembre 2007,

Considérant que les projets de retrait doivent être soumis pour avis à chaque membre du SMPAT qui dispose d'un délai de 20 jours pour en délibérer sachant que le silence vaut acceptation tacite,

Considérant l'absence de refus exprès des membres du SMPAT induisant le retrait officiel des CCI du Tréport et de Fécamp au 31 décembre 2007,

Considérant qu'en tant que porteur principal de ce projet, il apparaît logique que le Département de la Seine-Maritime prenne la place des CCI du Tréport et de Fécamp, tant dans leurs droits que dans leurs obligations au sein de cette structure, à compter du 1er janvier 2008, évitant ainsi l'alourdissement des charges des autres adhérents du SMPAT,

Considérant les modalités de calcul pour déterminer le nombre de représentants des membres du SMPAT au sein du Comité Syndical et du Bureau, telles que définies à l'annexe 1 des statuts,

Considérant l'article 16 du chapitre 3 des statuts du Syndicat Mixte relatif aux clés de répartition,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le remplacement des CCI du Tréport et de Fécamp par le Département de la Seine-Maritime, au sein du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche, dans l'ensemble de leurs droits et obligations, à compter du 1er janvier 2008,

- d'accepter les modifications statutaires induites relatives à la représentation des membres du SMPAT au sein du Comité Syndical et du Bureau et à leurs contributions financières (annexe 2 des statuts ci-annexée),
- d'approuver que les règlements financiers résultant de ces différentes opérations s'effectueront après le vote du compte administratif 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Action mise en place par la Ludothèque Camille Claudel  
Action Contrat Enfance – Prorogation des tarifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la ludothèque Camille Claudel participe à une action petite enfance se déroulant sur l'année scolaire.

Conformément à l'article 7 du Contrat Enfance, le Conseil Municipal, par délibération du 19 octobre 2006, a validé une grille tarifaire établie sur la base de coefficients calculés au prorata des ressources des ayants droit, applicable jusqu'au 31 décembre 2007.

Aujourd'hui, cette grille est votée en année civile alors que l'activité se déroule en année scolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas modifier les tarifs en cours d'année scolaire et de les proroger jusqu'en juin 2008,
- d'effectuer une révision de ces tarifs pour la rentrée scolaire prochaine. La délibération correspondante sera soumise au vote du Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Réseau des bibliothèques ludothèques de Dieppe – Adhésion de la Ville de Dieppe à l'association des clients d'Ex Libris France - ACEF**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que pour son Réseau informatisé des Bibliothèques-Ludothèques, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la Ville de Dieppe à l'Association des Clients d'Ex Libris dénommée ACEF, association regroupant les collectivités et équipements pourvus du logiciel de gestion des bibliothèques (ALEPH).

Cette adhésion se substitue à celle précédemment souscrite auprès de l'Association des Utilisateurs Francophones d'Aleph (AUFA).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'adhésion de la Ville à cette association,
- d'autoriser M. le Maire à mandater chaque année la cotisation correspondante au chapitre 321/6281/3353.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Demande de subvention au Fonds Régional d’Aide aux Bibliothèques (FRAB pour l’acquisition d’un ouvrage de bibliophilie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin d'enrichir son fonds patrimonial consacré à Oscar Wilde, la Ville de Dieppe a acquis lors d'une vente aux enchères le samedi 13 octobre, un des ouvrages de l'artiste, au coût de 649 euros (frais d'enchères compris).

Il s'agit de la « *Ballade de la Geôle de Reading* » : première édition illustrée du poème. Cet ouvrage a été traduit et préfacé par H.D. Avray. Il est orné de bois originaux de Daragnès, Paris, Léon Pichon, 1918. In 8° en feuilles. Il est tiré sur papier japon ancien avec une double suite et un dessin original de Daragnès.

Ce poème composé par Oscar Wilde à Berneval le Grand, tout près de Dieppe, revêt une importance toute particulière pour l'enrichissement du Fonds Ancien et Local qui, par le passé, a déjà acquis d'autres versions de cette oeuvre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition et de l'affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir,
- de solliciter, pour son financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les bibliothèques,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Médiathèque Jean Renoir – Dons de compacts disques au  
Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Région Dieppoise  
(CRDD)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin d'optimiser son fonds de documents sonores, le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques a organisé une opération de « désherbage », qui a consisté à ôter des collections, des documents désuets, abîmés ou non empruntés depuis bien longtemps par les usagers.

Une fois sortis des collections, ces documents sont recyclés, soit sous forme de vente publique organisée lors des manifestations, soit sous forme de dons vers une autre structure.

La Médiathèque Jean Renoir et le Conservatoire à Rayonnement Départemental possédant une politique de travail partenariale, il est apparu opportun de faire profiter le Conservatoire des compacts-disques désherbés dont le contenu s'adresse à un public plus spécialisé.

Pour ce faire, les professionnels des deux établissements se sont réunis et ont établi un lot de 519 compacts-disques de musique classique, contemporaine, baroque et de jazz, acquis par la Médiathèque avant 1996.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dons effectués à titre gracieux au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contribution financière pour l'édition d'un guide Gallimard en partenariat avec l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (VSSP) souhaite concevoir un guide présentant les Villes et Pays d'art et d'histoire, les villes à secteurs sauvegardés et les collectivités porteuses d'une ZPPAUP, chacune disposant de quatre pages pour présenter les points forts de son histoire et de son patrimoine. Le guide sera réalisé avec les éditions Gallimard Loisirs, dans la collection « Encyclopédie de Voyage » et la sortie prévue au printemps 2009.

Destiné à un large public, cet outil novateur permettra de valoriser l'ensemble des villes et des territoires oeuvrant pour leur patrimoine en s'appuyant sur la force du réseau. L'ouvrage sera diffusé dans 4 000 points de vente, dans toute la France et dans les pays anglophones.

L'Association Nationale des VPAH et VSSP propose de participer à la parution du guide par le biais d'un pré-achat d'un montant de 1 950 €TTC. Ce pré-achat co-financera les travaux, tandis que chaque signataire recevra 130 ouvrages au printemps 2009, avec la possibilité d'acquérir des guides supplémentaires à un tarif préférentiel (50% de réduction). Le respect par les deux parties de ces dispositions est garanti par la signature d'une convention. La dépense correspondante au pré-achat sera à engager sur le budget 2007.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Dieppe à l'édition du guide Gallimard par le biais d'un pré-achat de 1 950 €TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention garantissant le respect des dispositions concernant la participation de la Ville de Dieppe à la réalisation du guide.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Château Musée de Dieppe – Convention de dépôt d'un buste de Molière  
d'après Houdon**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Château-Musée a prêté au Musée Pierre Corneille de Petit-Couronne au début de l'année 2007, pour l'exposition « Quand Molière s'invite chez Corneille », un buste en terre cuite représentant Molière, réalisé par la fabrique de céramique Legros à Dieppe.

Cette œuvre représentant un intérêt certain pour évoquer l'activité littéraire de notre région au sein des collections permanentes du musée Corneille, les conservateurs des deux institutions ont convenu du dépôt permanent de cette pièce auprès du Musée Corneille, géré par le Conseil général de Seine-Maritime.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de la convention du Conseil Général de Seine Maritime, attendu qu'ils apportent toutes les garanties nécessaires pour assurer la sécurité et la sauvegarde de cette pièce du patrimoine dieppois,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe – Acquisition d’un bateau en ivoire Le Pen  
Duick I de Eric Tabarly et d’une plaque gravée en ivoire portrait  
d’Eric Tabarly**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Château-Musée de Dieppe ne possède à ce jour aucune œuvre de Philippe Ragault, ivoirier à Dieppe et fort d'une production originale, moderne et variée, mérite d'être représenté dans les collections du musée de la ville qui témoigne de la richesse de l'ivoirerie dieppoise depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Celui-ci ne possédant que très peu d'œuvres en ivoire du XX<sup>e</sup> siècle, il est proposé de pallier ce manque en achetant la maquette en ivoire du *Pen Duick I*, (dimensions : hauteur : 30 cm, longueur : 22 cm, sur socle en bois de pernakou). Le modèle est un cotre datant de 1898, sur lequel a navigué Éric Tabarly, son propriétaire, lors du voyage où le navigateur a trouvé la mort.

Cette œuvre enrichirait la collection de 16 navires en ivoire que possède déjà la collection. L'achat du navire, pour la somme de 5 000 €, est complété par le don d'une plaque en ivoire gravée du portrait d'Éric Tabarly, d'après photographie.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette œuvre pour l'enrichissement des collections du Château-Musée, il est demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,
- d'affecter cette acquisition aux collections du Château-Musée de Dieppe,
- de solliciter pour son financement, l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Soutien technique de la Ville de Dieppe – Mise à disposition de moyens humains et techniques à la Communauté d’Agglomération Dieppe Maritime pour la mise en place d’un Système d’Information Géographique (SIG) communautaire – Avenant à la convention de mise à disposition de moyens**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2007, la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime ont conclu une convention concernant la mise à disposition de moyens pour l'étude et la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.

Cette convention prévoit l'indemnisation de la Ville de Dieppe par Dieppe Maritime. Chaque trimestre, Dieppe-Maritime rembourse à la ville les montants correspondant à 20% du coût de l'agent mis à disposition, augmentés des frais de structure, soit 8 006,90 € annuels.

Cette mise à disposition prend fin le 31 décembre 2007.

Compte tenu que la numérisation du cadastre est toujours en cours, Dieppe Maritime demande à la Ville de reconduire pour une année la convention qui prendra fin le 31 décembre 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée La Providence  
Convention de partenariat**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement au vu du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés sur l'année en cours.

Sachant que 79 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école La Providence, contre 70 l'an passé, la participation de la Ville s'établit à 26 465 €

Pour 2008, il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation de la Ville sur la base du forfait élève accordé l'an passé, soit 335 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Cette somme est à imputer au budget primitif 2008 au 212-6574.9-326.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'acquisition du matériel d'enseignement à usage collectif est une dépense obligatoire, à la charge des communes.

Par contre, les fournitures scolaires à caractère individuel sont à la charge des familles. Cependant, il est de tradition à Dieppe, comme dans 90 % des communes de France, de prendre en charge cette dépense facultative et de doter les élèves des fournitures individuelles utilisées en classe.

Après avoir successivement pris en compte : l'arrivée de l'euro, puis l'enseignement des langues étrangères et de l'informatique, l'accès à la littérature et les nouvelles méthodes de lecture..., il est proposé de soutenir l'achat des manuels scolaires et de limiter, tant que faire se peut, le recours aux photocopies.

En dehors de toute contrainte liée à l'obligation scolaire, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles ainsi qu'une dotation de fonctionnement aux trois réseaux d'aide (au lieu de quatre l'an dernier) et à la médecine scolaire implantés à Dieppe, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

Le crédit global à notifier en 2008 s'élève à : 136 958,50 €

Le marché des fournitures est reconduit pour la 3ème et dernière année, avec la Librairie des Ecoles et Janvier.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération de fauconnerie – Effarouchement des goélands argentés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Municipalité propose de reconduire l'opération d'effarouchement des goélands argentés qui ne peut s'inscrire que dans la durée pour obtenir des résultats.

L'utilisation de la fauconnerie sera mise en œuvre selon un processus identique à l'année 2007. Un avis favorable du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable a été rendu pour une durée de trois ans en 2006. Un arrêté préfectoral a été pris sur la même base.

Les interventions se dérouleront comme suit :

- 2 jours par semaine, soit 18 jours répartis sur 9 semaines entre le 11 février et le 11 avril 2008,
- de la semaine n° 7 en février jusqu'à la semaine n° 15 en avril.

Ces interventions seront également accompagnées d'une action déjà utilisée auparavant, comme la stérilisation des œufs, ainsi qu'en encourageant les particuliers à nettoyer leurs toits terrasses, à l'image de la Ville de Dieppe qui y a procédé sur tous les bâtiments communaux lors de l'année 2007, pour empêcher la construction des nids.

#### Prévision budgétaire :

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 8 465,40 €TTC, hormis le coût de la mise à disposition des locaux d'hébergement (fauconnier et oiseaux). Un acompte de 30 % du prix TTC devra être versé à la commande, le solde réglé à l'issue des interventions.

La société « le Faucon Solognot », représentée par M. Francis COHU, est chargée de cette opération aux termes d'un protocole d'accord.

Pour satisfaire à l'hébergement du fauconnier et des oiseaux, le centre aéré de Puys dispose de locaux appropriés à cet accueil. Le coût sera pris en charge par la Direction de l'Economie, du Tourisme, des Animations et des Relations Internationales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble du dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le protocole d'accord avec la société « le Faucon Solognot ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Football Club de Dieppe – Versement anticipé d’une subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, une action de partenariat est menée entre la Ville de Dieppe et le F.C. Dieppe.

Une convention, liant la Ville à cette association, a été votée lors du Conseil Municipal du 8 février 2007 (délibération n° 17), stipulant la contribution financière de la Ville envers l'association.

Le versement de la subvention intervenant après le vote du budget par le Conseil Municipal en début d'année civile, alors que la saison sportive s'établit de Juillet à Septembre, le F.C.Dieppe sollicite la Ville afin d'obtenir une avance sur la subvention qui lui sera attribuée en 2008.

La convention sera établie à l'issue du vote du budget et de l'attribution définitive de la subvention 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une avance de 30 000 € au F.C. Dieppe. Cette somme sera déduite du montant total alloué à l'association lors du vote du budget primitif,
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 2008 40-6574-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Conventions de partenariat entre la Ville de Dieppe et trois associations sportives : Cercle de voile de Dieppe – DUC Hand Ball – NAC Football  
Avenants n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, une action de partenariat a été menée entre la ville de Dieppe et trois associations sportives dieppoises :

- Cercle de voile de Dieppe
- D.U.C. Hand Ball
- N.A.C. Football

Une convention liant la Ville aux associations a été votée lors du Conseil Municipal du 13 Septembre 2007 (délibération n° 24), stipulant la contribution financière de la Ville envers les dites associations.

Le versement de cette subvention devant intervenir après le vote du budget 2008 par le Conseil Municipal, et afin d'aider les associations à faire face à leurs problèmes de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une avance de 3 000 € à chacune des trois associations sportives ; cette avance sera déduite du montant total de la subvention de partenariat accordée à chaque association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif des conventions de partenariat,
- d'imputer la dépense relative à ces conventions de partenariat sur le crédit ouvert au budget 40-6574.2-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Mise en place du nouveau dispositif en matière d'astreinte**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que le décret 2005-542 du 19 mai 2005 redéfinit l'astreinte (à domicile ou à proximité) et la distingue de la permanence (obligation de se trouver sur son lieu de travail habituel). Il étend le champ des bénéficiaires et détermine les rémunérations et/ou les compensations en temps en distinguant les agents de la filière technique et ceux des autres filières.

L'ensemble des agents titulaires, stagiaires et non titulaires est susceptible d'effectuer des astreintes.

Les périodes d'astreinte et de permanence seront indemnisées :

- pour ce qui concerne les agents de la filière technique : conformément aux dispositions et taux applicables aux personnels du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,
- pour ce qui concerne les autres agents : conformément aux dispositions et taux applicables aux personnels de l'État gérés par la Direction Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur.

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire en date du 22 juin 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer le régime des indemnités d'astreinte et de permanence pouvant être attribuées lorsque les périodes d'astreinte ou de permanence, décidées par l'autorité territoriale, ont été effectuées.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du tableau des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que les Commissions Administratives Paritaires réunies le 22 novembre 2007 ont été consultées afin d'émettre un avis sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour l'année 2007, conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Afin de permettre la nomination dans leurs grades d'avancement des agents concernés et de tenir compte des divers mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2007 ou à intervenir, il s'avère nécessaire de modifier comme suit le tableau des postes et des effectifs du personnel communal :

## **FILIERE ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Attachés territoriaux	Attaché territorial temps non complet	+ 1
	Attaché territorial	+ 2
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur chef	- 2
	Rédacteur principal	+ 3
	Rédacteur territorial	- 3
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 2
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	- 3
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	- 1

## **FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal	+ 1
	Assistant socio-éducatif	- 1
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	+ 2
	ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	- 2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
	Auxiliaire de puériculture principal	- 1
	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
	Auxiliaire de puériculture de 2 <sup>ème</sup> classe	- 1

## **FILIERE CULTURELLE**

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	- 1

## FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur en chef	+ 1
	Ingénieur principal	- 1
Contrôleurs territoriaux	Contrôleur en chef	+ 1
	Contrôleur principal	- 1
	Contrôleur	+ 2
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	- 2
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	+ 5
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- 5
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe temps non complet	+ 1

## FILIERE POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Agents de police municipale	Brigadier	+ 2
	Gardien	- 2

## SECTEUR DU STATIONNEMENT

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/12/07
Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe temps non complet	- 3
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe temps complet	+ 3

La dépense sera imputée au Budget Primitif 2007, nature 64111 et suivants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Structures petite enfance – Modification du règlement intérieur et des horaires aux « Crayons de couleur »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'au vu du décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 paru le 17 juillet 2007, l'obligation de vaccination par le vaccin anti-tuberculeux BCG est suspendue dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Aussi, il est proposé de supprimer au chapitre V, page 4 du règlement intérieur la mention : « le BCG est obligatoire pour entrer en collectivité ».

Par ailleurs, jusqu'à présent, les heures d'ouverture et de fermeture de la halte-jeux « Les Crayons de couleur », à l'Espace Françoise Dolto, étaient calquées sur celles des crèches.

Compte tenu de la spécificité de la demande sur ce lieu destiné en priorité à un accueil occasionnel, en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et de s'adapter aux besoins constatés sur le terrain, il a été proposé de modifier à titre d'essai les plages d'ouverture de la halte-jeux « les Crayons de couleur », comme suit :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Le comité technique paritaire, réuni le 28 septembre 2007, a émis un avis favorable pour ces changements.

Les modifications mises en place à titre d'essai ont effectivement permis une meilleure organisation de la vie des enfants dans la structure.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces changements d'horaires à partir du 1er janvier 2008 et d'inscrire ces modifications dans le règlement intérieur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Structures petite enfance agréées – Conventions et avenant n°1 relatifs  
aux places sociales**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la convention tripartite Ville de Dieppe, Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Général du 9 septembre 2004 relative aux places sociales dans les structures Petite Enfance agréées est arrivée à échéance au 31 décembre 2006.

Par délibération de la commission permanente du 9 juillet 2007, le Département a renouvelé celle-ci pour une durée de trois ans à dater du 1er juillet 2007, selon des modalités inchangées à savoir : « le Département participe à la prise en charge du coût financier de cinq places d'accueil permanent à temps complet, sur la base de 45 % du prix de journée plafonnée CNAF accueil permanent (déterminé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et réactualisé chaque année), multiplié par le nombre de jours d'ouverture annuelle des structures, soit 215 jours ».

Il se trouve que le nombre de jours mentionné est inférieur de 12 jours à la réalité.

Le Conseil Général propose donc un avenant modifiant l'article IV paragraphe B et fixant le nombre de jours d'ouverture à 228 jours.

Une convention de transaction bipartite entre la Ville de Dieppe et le Département est proposée permettant de procéder au paiement des actions poursuivies au cours du 1er semestre 2007, soit une facture de 13 851 € pour cinq places à 45 % du prix CNAF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la nouvelle convention tripartite d'accueil social,
- l'avenant n°1 à la convention relative aux places sociales dans les structures Petite Enfance,
- la convention de transaction.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Gestion des déchets autres que les ordures ménagères – Autorisation de signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose qu'une consultation a été lancée le 13 août 2007 et portait sur quatre lots :

- lot 1 : Collecte des encombrants.
- lot 2 : Exploitation de la déchetterie.
- lot 3 : Collecte des colonnes à verre.
- lot 4 : Tri des déchets recyclables.

L'estimation de l'administration était la suivante :

- lot 1 : 116 000 €HT pour 4 ans, soit 29 000 €HT / an
- lot 2 : 6 500 000 €HT pour 10 ans, soit 650 000 €HT / an
- lot 3 : 192 000 €HT pour 4 ans, soit 48 000 €HT / an
- lot 4 : 1 340 000 €HT pour 4 ans, soit 335 000 €HT / an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

- lot 1 : « Collecte des encombrants », VEOLIA Propreté Normandie, ZI les Compas, 76170 Lillebonne, pour un montant HT de 35 741,04 € / an, soit 37 706,80 € TTC / an (TVA 5,5 %),
- lot 2 : « Exploitation de la déchetterie », VEOLIA Propreté Normandie, ZI les Compas, 76170 Lillebonne, pour un montant HT de 547 403 € / an, soit 577 510,16 € TTC / an (TVA 5,5 %),
- lot 3 : « Collecte des colonnes à verre », VEOLIA Propreté Normandie, ZI les Compas, 76710 Lillebonne, pour un montant HT de 25 600 € / an, soit 27 008 € TTC / an (TVA 5,5 %),
- lot 4 : « Tri des déchets recyclables », VEOLIA Propreté Normandie, ZI les Compas, 76710 Lillebonne, pour un montant HT de 318 500 € / an, soit 336 017,50 € TTC / an (TVA 5,5 %).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Adelphe de valorisation des déchets d’emballages ménagers  
(CVEM) – Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 autorisait Monsieur le Maire à signer le Contrat de Valorisation des déchets d'Emballages Ménagers (CVEM) avec ADELPHE.

L'avenant n°1 à ce contrat, joint en annexe, fait l'objet du présent rapport.

Trois arrêtés publiés au Journal Officiel ont modifié le cahier des charges d'agrément d'ADELPHE :

- l'arrêté du 9 juillet 2007 publié au Journal Officiel n° 210 du 11 septembre 2007 modifiant le prix de reprise du verre dans le cadre de la garantie de reprise,
- l'arrêté du 2 octobre 2006 publié au Journal Officiel n° 261 du 10 novembre 2006 modifiant les conditions de reprise des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise,
- et l'arrêté du 22 février 2006, publié au Journal Officiel n° 74 du 28 mars 2006, modifiant les conditions de soutien aux ambassadeurs de tri.

Ces modifications ayant un impact sur les dispositions du contrat signé entre ADELPHE et la collectivité, doivent y être incorporées par avenant.

D'autres modifications mineures aux dispositions relatives aux ambassadeurs du tri sont également proposées dans l'avenant n°1.

Enfin depuis l'instruction fiscale 3 A-5-06 n°50 du 20 mars 2006, les soutiens ADELPHE ne sont plus assujettis à la TVA. Afin de ne pas laisser dans le contrat des dispositions contraires à cette règle fiscale, l'avenant n°1 les intègre expressément au contrat.

### Descriptif des modifications apportées par l'avenant

#### **1. Modifications relatives aux ambassadeurs de tri**

- Possibilité de cumuler les soutiens versés par ADELPHE et les aides publiques versées dans le cadre du plan de cohésion social de M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- Seuls les ambassadeurs de tri effectuant majoritairement des missions de communication de proximité et ce, sur une durée minimum de trois mois consécutifs, seront retenus pour le calcul du soutien.

#### **2. Modifications portant sur les conditions de reprise des matériaux**

- L'indice de référence pris en compte dans le calcul du prix de reprise de l'aluminium change.
- Le prix de reprise minimum du verre ainsi que la formule d'actualisation de ce prix change.

#### **3. Modifications des dispositions fiscales**

- Les soutiens versés par ADELPHE ne sont plus assujettis à la TVA à compter du 1er janvier 2007.

Au regard notamment des missions confiées aux ambassadeurs de tri, conformes aux prescriptions de l'avenant, de la quantité annuelle très faible d'aluminium issu de la collecte sélective et du prix de reprise du verre actuel supérieur au prix de reprise minimum, les modifications apportées par l'avenant sont sans conséquence financière notable sur le montant des recettes pour la Ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat ADELPHE de Valorisation des déchets d'Emballages Ménagers (CVEM) du 6 mars 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Traitement et valorisation des REFIOM de Dieppe dans la mine de sel  
de Sonderhausen – Accord de notification pour l'année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) de Dieppe font l'objet, depuis le début de l'année 2006, d'une valorisation dans la mine de sel de Sonderhausen (Allemagne), dans le but de combler une ancienne exploitation, éviter des effondrements et donc préserver les constructions en surface.

Conformément au règlement européen n° 1013/2006 du 14 juin 2006, relatif aux transferts de déchets, le transfert des REFIOM de Dieppe vers l'Allemagne doit faire l'objet d'un contrat entre la Ville de Dieppe, producteur du déchet, et la société GSES, destinataire du déchet : c'est l'accord de notification annexé au présent rapport.

Les REFIOM faisant partie des déchets soumis à la procédure de notification, le notifiant autrement dit la Ville de Dieppe, doit également introduire une demande d'autorisation auprès de l'autorité compétente d'expédition, la Préfecture.

Cette démarche doit être effectuée chaque année. Le présent rapport concerne l'année 2008 (du 01.02.08 au 31.01.09).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de notification avec la société GSES, destinataire des REFIOM, pour l'année 2008,
- d'introduire la procédure de notification correspondante auprès de l'autorité compétente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention définissant les modalités de mise à dispositions de services  
de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la  
commune de Hautot sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la commune de Hautot sur Mer a sollicité la Ville de Dieppe pour la collecte et le traitement de ses déchets pour l'année 2008.

Un projet de convention, joint en annexe, a été établi sur les bases suivantes :

- collecte des ordures ménagères en porte-à-porte deux fois par semaine toute l'année,
- collecte des déchets verts en porte-à-porte une fois par semaine du 1er avril au 31 octobre.

Les collectes seront facturées forfaitairement : 49 000 €/ an.

Les modes de traitement retenus sont l'incinération pour les ordures ménagères et le compostage pour les déchets verts.

Le traitement sera facturé à prix unitaires : 84 € / tonne pour les ordures ménagères et 40 €/ tonne pour les déchets verts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Hautot sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste et groupe socialiste)

☞ 1 abstention (M. BAZIN)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités de mise à dispositions de services  
de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la  
commune de Varengeville sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la commune de Varengeville sur Mer a sollicité la Ville de Dieppe pour la collecte et le traitement de ses déchets pour l'année 2008.

Un projet de convention, joint en annexe, a été établi sur les bases suivantes :

- collecte des ordures ménagères en porte-à-porte une fois par semaine toute l'année à l'exception de la période juillet/août pendant laquelle les ordures ménagères seront ramassées 2 fois par semaine.
- collecte des déchets verts en porte-à-porte une fois par semaine du 1er avril au 31 octobre.

Les collectes seront facturées forfaitairement : 33 280 €/ an.

Les modes de traitement retenus sont l'incinération pour les ordures ménagères et le compostage pour les déchets verts.

Le traitement sera facturé à prix unitaires : 84 € / tonne pour les ordures ménagères et 40 €/ tonne pour les déchets verts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Varengeville sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste et groupe socialiste)

☞ 1 abstention (M. BAZIN)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités de mise à dispositions de services  
de collecte et de traitement de déchets de la Ville de Dieppe à la  
commune de Sainte Marguerite sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la commune de Sainte Marguerite Sur Mer a sollicité la Ville de Dieppe pour la collecte et le traitement de ses déchets pour l'année 2008.

Un projet de convention, joint en annexe, a été établi sur les bases suivantes :

- collecte des ordures ménagères en porte-à-porte une fois par semaine toute l'année à l'exception de la période juillet/août pendant laquelle les ordures ménagères seront ramassées 2 fois par semaine.
- collecte des déchets verts en porte-à-porte une fois par semaine du 1er avril au 31 octobre.

Les collectes seront facturées forfaitairement : 33 280 €/ an.

Les modes de traitement retenus sont l'incinération pour les ordures ménagères et le compostage pour les déchets verts.

Le traitement sera facturé à prix unitaires : 84 € / tonne pour les ordures ménagères et 40 €/ tonne pour les déchets verts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de collecte et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe à la commune de Ste Marguerite sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste et groupe socialiste)

☞ 1 abstention (M. BAZIN)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par  
la commune de Varengeville sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Varengeville sur Mer pour permettre aux habitants de cette commune d'accéder à la déchetterie de Dieppe.

Cette convention, signée le 18 décembre 2006, définissait notamment les modalités financières de l'utilisation de la déchetterie par la commune de Varengeville sur Mer. Ces modalités financières étaient basées sur les prix du marché n° 02-243 liant la Ville de Dieppe à la société ONYX pour l'exploitation de la déchetterie.

Ce marché arrivant à échéance, un nouveau marché a été établi.

Une nouvelle convention, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, doit intervenir afin d'intégrer les caractéristiques du nouveau marché d'exploitation de la déchetterie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport et le projet de convention annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe par la commune de Varengeville sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par  
la commune de Sainte Marguerite sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Sainte Marguerite sur Mer pour permettre aux habitants de cette commune d'accéder à la déchetterie de Dieppe.

Cette convention, signée le 4 janvier 2007, définissait notamment les modalités financières de l'utilisation de la déchetterie par la commune de Sainte Marguerite sur Mer. Ces modalités financières étaient basées sur les prix du marché n° 02-243 liant la Ville de Dieppe à la société ONYX pour l'exploitation de la déchetterie.

Ce marché arrivant à échéance, un nouveau marché a été établi.

Une nouvelle convention, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, doit intervenir afin d'intégrer les caractéristiques du nouveau marché d'exploitation de la déchetterie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport et le projet de convention annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe par la commune de Sainte Marguerite sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par  
la commune de Hautot sur Mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 16 décembre 2004, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Hautot sur Mer pour permettre aux habitants de cette commune d'accéder à la déchetterie de Dieppe.

Cette convention, signée le 25 février 2005, définissait notamment les modalités financières de l'utilisation de la déchetterie par la commune de Hautot sur Mer. Ces modalités financières étaient basées sur les prix du marché n° 02-243 liant la Ville de Dieppe à la société ONYX pour l'exploitation de la déchetterie.

Ce marché arrivant à échéance, un nouveau marché a été établi.

Une nouvelle convention, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, doit intervenir afin d'intégrer les caractéristiques du nouveau marché d'exploitation de la déchetterie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport et le projet de convention annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe par la commune de Hautot sur Mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par  
le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la région d'Envermeu  
(SMOMRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 avril 2004, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec le SMOMRE pour permettre à certains habitants du syndicat d'accéder à la déchetterie de Dieppe.

Cette convention, signée le 19 mai 2004, définissait notamment les modalités financières de l'utilisation de la déchetterie par le SMOMRE. Ces modalités financières étaient basées sur les prix du marché n° 02-243 liant la Ville de Dieppe à la société ONYX pour l'exploitation de la déchetterie.

Ce marché arrivant à échéance, un nouveau marché a été établi.

Une nouvelle convention, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, doit intervenir afin d'intégrer les caractéristiques du nouveau marché d'exploitation de la déchetterie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport et le projet de convention annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la déchetterie de la Ville de Dieppe par le SMOMRE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Aménagement de la place Henry Dunant – Avenant n°1 aux marchés de travaux – Lots 1, 3 et 4 – Avenants n°2 et 3 au marché de maîtrise d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de réaliser l'aménagement de la place Henry Dunant à Neuville lès Dieppe, la Ville de Dieppe a confié :

- la maîtrise d'ouvrage à la Semad,
- la maîtrise d'oeuvre à la société Infraservice par marché n° 06.001 en date du 15 septembre 2006,
  
- et l'exécution :
- des travaux de voirie à la société Eurovia pour le lot n°1 par marché n° 06.009 en date du 18 décembre 2006,
- des travaux de réseaux divers et secs à la société Cegelec pour le lot n°3 par marché n° 06.012 en date du 3 janvier 2007,
- des travaux d'espaces verts et de plantations à la société Thelu pour le lot n°4 par marché n° 06.013 en date du 3 janvier 2007.

Le montant des trois avenants s'élève donc à 81 973,85 € HT, ce qui porte le montant total des travaux à 2 814 874,69 € HT pour un montant alloué à la Semad de 2 900 125,00 € HT pour les travaux. L'enveloppe de l'opération est donc respectée.

#### **Avenants aux marchés de travaux**

La concertation permanente conduite sur le terrain avec les usagers, les contraintes d'altimétrie et d'alignement des bâtiments relevées précisément par l'entreprise en phase opérationnelle, le mauvais état des fonds de forme de chaussée découvert au cours des terrassements et la prise en compte dans un souci de durabilité des contraintes de maintenance, ont entraîné des modifications au projet d'origine qui font l'objet des présents avenants aux marchés de travaux.

Ces travaux modificatifs comportent des postes en moins value et en plus value et les bilans des marchés de travaux sont les suivants :

#### **Lot 1 – voirie – Entreprise Eurovia**

Montant de l'avenant	62 166,90 €HT
soit une augmentation de + 2,84%	
du montant initial du marché de	2 185 000,00€HT
et porté à	2 247 166,90 €HT

#### **Lot 3 – Réseaux divers et secs – Entreprise Cegelec**

Montant de l'avenant	9 330,10 €HT
soit une augmentation de + 3,16%	
du montant initial du marché de	294 740,00 €HT
et porté à	304 070,10 €HT

#### **Lot 4 – Espaces verts et plantations – Entreprise Thelu paysage :**

Montant de l'avenant	10 476,85 €HT
soit une augmentation de + 4,53 %	
du montant initial du marché de	231 412,91 €HT
et porté à	241 889,76 €HT



Les montants de ces avenants ne dépassant pas 5% des montants des marchés, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas sollicité.

**Avenants au marché de maîtrise d'oeuvre**

Les avenants 2 et 3 du marché de maîtrise d'oeuvre sont quant à eux sans incidence financière.

L'avenant n° 2 a pour objet le transfert du marché de maîtrise d'oeuvre n° 06.001 en date du 15 septembre 2006 de la société SARL GAIA, suite à sa dissolution à la société Atelier du paysage ( S.A.S.).

L'avenant n°3 a pour objet l'engagement du maître d'oeuvre au coût réel des travaux fixés après résultat de l'appel d'offres à 2 733 900,94 €HT, décomposé comme suit :

N° lot	Entreprise titulaire	Montant HT
1	EUROVIA	2 185 000,00 €
2	VEOLIA	22 748,03 €
3	CEGELEC	294 740,00 €
4	THELU PAYSAGE	231 412,91 €

soit un total HT de 2 733 900,94 €

Pour prendre en compte les modifications ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Semad à signer, au nom et pour le compte de la Ville :

- l'avenant n°1 pour le lot 1 confié à la société Eurovia
- l'avenant n° 1 pour le lot 3 confié à l'entreprise Cégelec
- l'avenant n°1 pour le lot 4 confié à la société Thelu paysage
- les avenants n°2 et 3 au marché de maîtrise d'oeuvre confié au bureau d'études Infraservice, mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dieppe à  
Sodineuf Habitat Normand pour la réalisation de la viabilisation de  
l'îlot Debussy, à titre gracieux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 33*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'en accord avec la Ville de Dieppe, dans le cadre de la restructuration de Neuville Nord, Sodineuf Habitat Normand réalise une opération de construction-démolition de 29 logements locatifs individuels PLUS CD Avenue Claude Debussy, à l'emplacement des immeubles démolis Rollon et Duguay Trouin.

Pour accompagner ce projet, la Ville de Dieppe aménage l'îlot « Debussy » permettant ainsi la desserte de ces logements.

Conformément aux dispositions de la loi 85.704 du 12 juillet 1985 et de ses textes subséquents, la Ville de Dieppe propose de confier la réalisation de la viabilisation de l'îlot « Debussy », en son nom et pour son compte, à Sodineuf Habitat Normand dans le cadre d'un mandat de réalisation régi par les textes précités et selon les dispositions contractuelles énoncées ci-après.

Afin de donner mandat à Sodineuf Habitat Normand pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, à titre gracieux, il est donc proposé de passer une convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand définissant les modalités de cette délégation, ainsi que le montage financier de l'opération et son calendrier d'exécution.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.
- ☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Dieppe – Avenant n°5 au marché sur appel d'offres ouvert n°01.252**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n°01.252 en date du 5 novembre 2001, la Ville de Dieppe a confié à la société Dalkia l'exploitation thermique de ses bâtiments communaux.

Par délibérations en date des 26 juin 2003 - 27 janvier 2005 - 12 mai 2005 et 30 mars 2006, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants n°1 à 4 au contrat, afin d'y intégrer des prestations complémentaires et de modifier la formule de révision des prix suite à la suppression de l'indice Psd A.

A ce jour, des transferts de propriété ou de compétences, une installation nouvelle et l'amélioration des conditions d'accueil pour des bébés nageurs entraînent des modifications au contrat d'origine, qu'il convient de régulariser dans le cadre d'un avenant n°5.

Les modifications concernent les suppressions des équipements suivants :

- le groupe scolaire Boudier,
- l'usine Relais,
- la piscine du Front de mer,
- l'arrêt du réchauffage du bassin de la maison des sports,
- la prise en charge de la salle des Congrès,
- la prise en charge de l'élévation de température de l'eau du bassin de la piscine Iris,
- la prise en charge de l'élévation de température du hall bassin de la piscine Iris.

Au titre des modifications des installations suivantes, les montants des redevances supprimés sont :

	P1	P2	P3	Total H.T. en euros
Groupe scolaire Boudier	15 280	1 780	1 410	18 470
Usine Relais	0	1 150	1 150	2 300
Piscine Front de mer	0	1 190	1 320	2 510
Réchauffage eau bassin Maison des sports	8 380	0	0	8 380
Montant total des redevances supprimées	- 23 660	4 120	- 3 880	- 31 660

#### PRIX VALEUR BASE MARCHE EN EURO H.T.

Au titre de la prise en charge des nouvelles installations de la salle des congrès, de l'élévation des températures de l'eau du bassin et de la température du hall du bassin de la piscine Iris, les montants des nouvelles redevances sont :

	P1	P2	P3	Total HT en euros
Salle des congrès	0	2 140	820	+ 2 960
Elévation température eau bassin piscine Iris	337	0	0	+ 337
Elévation température hall bassin piscine Iris	474	0	0	+ 474
Montant total des nouvelles redevances	+ 811	+ 2 140	+ 820	+ 3 771

**PRIX VALEUR BASE MARCHÉ EN EURO H.T.**

Au titre de cet avenant n°5, les moins values s'élèvent à – 31 660 €HT et les plus values à + 3 771 €HT, soit une moins value résultante de – 27 889 €HT représentant une diminution de - 5,4 %.

Le marché s'élève donc à la somme de

520 030,80 €  
– 27 889,00 €  
492 141,80 €HT

**soit 588 601,59 €TTC**

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 7 Décembre 2007, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°5 en moins value d'un montant de – 27 889 €HT,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°5 à intervenir avec la société Dalkia pour la prise en compte des modifications ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Diagnostic des sols du service propreté urbaine – Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe souhaite réaliser un diagnostic des sols du service Propreté Urbaine.

Sur ce type d'études, l'ADEME est susceptible d'apporter une aide financière et un soutien technique aux collectivités locales.

Une consultation sera lancée prochainement par la Ville de Dieppe pour confier la réalisation de ce diagnostic à une entreprise spécialisée.

Le coût de cette mission est estimé à 25 000 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions éligibles pour cette étude auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation  
urbaine des quartiers de Neuville lès Dieppe et du Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du vingt huit novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dossier de renouvellement urbain de la Ville de Dieppe a été examiné au cours de la réunion technique partenariale de l'ANRU. Le 6 novembre 2007, lors d'une réunion présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe et en présence de Monsieur le Maire, de son Adjoint à l'urbanisme, des services de la DDE et des services concernés de la Ville, il a été convenu d'intégrer certaines opérations du quartier de Neuville Nord dans un protocole en préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine.

Les opérations retenues dont la liste figure en pages 3 et 4 du présent protocole ont un caractère d'urgence et devront être commencées au plus tard huit mois à compter de sa signature. Ce protocole de préfiguration est établi entre le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage, l'ANRU et le Préfet du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les opérations retenues dans le protocole de préfiguration,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de préfiguration,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au protocole.

Pièces annexées :

- projet de protocole,
- tableau financier des opérations urgentes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Exploitation d'une plate-forme de transit de déchets minéraux et  
matériaux inertes constituant une installation classée soumise à  
autorisation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 19 septembre 2007, la Préfecture de la Seine Maritime a sollicité l'avis de la Ville de Dieppe sur l'exploitation d'une plate-forme de transit de déchets minéraux et matériaux inertes au 29, rue Jacques Monod, Zone industrielle Eurochannel - 76370 Neuville lès Dieppe ; cet avis devant être émis entre le 22 octobre 2007, date de but de l'ouverture de l'enquête publique et le 7 décembre 2007, soit quinze jours après la clôture de l'enquête publique.

Après lecture du dossier et s'agissant d'une plate-forme destinée à accueillir temporairement des déchets minéraux et des matériaux inertes,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'exploitation de cette installation classée, soumise à autorisation, qui constituera une excellente alternative aux dépôts sauvages effectués sur des terrains du SYLEG situés sur le territoire communal et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal dressé par M. le Maire en date du 7 août 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**ZAC Dieppe Sud – Compte rendu annuel à la collectivité  
Exercice 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 10 juin 1999, M. le Maire de Dieppe signait la convention de concession de la ZAC Dieppe Sud avec la SEMAD.

L'article XIX de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la convention de concession de la ZAC Dieppe Sud présenté par la SEMAD pour l'année 2006.

Pièces annexées :

- note de conjoncture,
- compte rendu financier annuel à la collectivité (trois pièces),
- détail par îlot (deux pièces),
- tableau des acquisitions immobilières et des cessions immobilières,
- tableau relatif à l'exercice de prérogative de puissance publique.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Lotissement du Golf – Compte rendu annuel à la collectivité  
Exercice 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 23 juin 2000, M. le Maire de Dieppe signait la convention publique d'aménagement avec la SEMAD. Cette convention de concession a fait l'objet le 27 mai 2003 d'un premier avenant et d'un deuxième avenant le 7 Juin 2004.

L'article XVIII de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités à la collectivité.

Pièces annexées :

Compte rendu financier annuel d'activités à la collectivité,  
Tableau détaillé des acquisitions et cessions immobilières,  
Note de conjoncture,  
Publicités.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Périmètre de Restauration Immobilière « Cœur Historique de Dieppe »  
Prorogation de la 3<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de  
travaux, acquisition et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 27 mars 2002, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux. Le 6 février 2003, M. le Préfet approuvait cette troisième tranche de DUP par arrêté préfectoral d'une durée de cinq ans.

Aujourd'hui, 11 parcelles n'ont pas encore été traitées :

9 parcelles en DUP de travaux :

- 2 rue de l'Oranger – AB 331
- 6 / 8 rue Desceliers – AI 170
- 8 rue Desceliers – AI 169
- 10 rue Desceliers – AI 168
- 12 rue Desceliers – AI 167 (en partie)
- 14 rue Desceliers – AI 153
- 16 rue Desceliers – AI 154
- 18 rue Desceliers – AI 152
- 13 Quai Henri IV – AI 237

2 parcelles en DUP acquisition et enquête parcellaire :

- 12 rue Desceliers – AI 167 (en partie)
- 13 Quai Henri IV – AI 237

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de la 3<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, acquisition et enquête Parcellaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession de terrains à Sodineuf Habitat Normand au Val d'Arquet Est**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 33*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du vingt huit novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 juin 2007, la Ville de Dieppe a approuvé la cession d'une partie des parcelles communales cadastrées section 466 ZB n° 266 (anciennement 466 AL n° 341, 466 ZB n° 4, 12, 13, 14 et 122), pour une superficie approximative de 9 ha 86 a 98 ca.

Le bornage étant aujourd'hui réalisé fait apparaître une superficie de 9 ha 87 a 30 ca.

Sur la parcelle anciennement cadastrée 466 AL n° 341, figure un bâtiment section 466 AL n° 344 qui n'existe plus que cadastralement, mais néanmoins doit également faire partie de la cession à la société Sodineuf Habitat Normand.

Le service France Domaine a estimé le 4 mai 2007 ces terrains au prix minimum de 4,50 €/m<sup>2</sup>, mais une superficie d'environ 1 ha 40 ca est rendue plus difficilement constructible par la présence de blockhaus.

La société Sodineuf Habitat Normand a donc proposé d'acquérir 8 ha 47 a 30 ca au prix de 4,50 € et 1 ha 40 ca au prix de 2 € soit un montant total de 409 285 € pour les 9 ha 87 a 30 ca.

Le service France Domaine, informé de la présence des blockhaus, a réévalué la partie non constructible au prix de 2 €/m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver, en sus de la cession de la parcelle cadastrée 466 AL n° 341, la cession de la parcelle cadastrée 466 AL n° 344 à la société Sodineuf Habitat Normand,
- d'approuver la cession de 9 ha 87 a 30 ca au prix nouvellement estimé de 409 285 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle affectée  
à la pratique du base-ball sise rue des Martyrs de la Résistance à  
Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 37*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 33*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du vingt huit novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de terrains, d'une superficie d'environ 86 000 m<sup>2</sup> au Val d'Arquet, qu'elle a décidé, par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005, de céder à Sodineuf Habitat Normand pour y réaliser un lotissement dans le cadre du volet Neuvillais du projet de rénovation urbaine en cours d'arbitrage avec l'ANRU.

La superficie des terrains déterminée, après arpentage, cadastrés section 466 ZA n° 26, 29, 33, 79 pour partie et 99 pour partie, est en définitive de 83 105 m<sup>2</sup>.

L'un des terrains a été mis à disposition de l'association sportive Sharks Base Ball club pour la pratique du sport et a fait l'objet d'aménagements. Ce qui, de facto, a intégré la parcelle au domaine public communal.

Selon l'article R.312-3 du Code du sport, les services de l'Etat ont été consultés le 2 octobre 2007 sur la fermeture du terrain à usage sportif, sans réponse de leur part à ce jour.

Conformément aux termes de la convention liant la Ville et l'association Sharks Base Ball club, l'association a été informée par lettre recommandée avec accusé réception de la non-reconduction de la convention.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'activité autorisée sur le terrain afin de pouvoir procéder à sa désaffectation préalablement à son déclassement du domaine public et à son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation de la parcelle sise rue des Martyrs de la Résistance à Neuville-lès-Dieppe, cadastrée section 466 ZA n° 33, d'une superficie de 19 335 m<sup>2</sup>,
- d'approuver son déclassement du domaine public pour la reclasser dans le domaine privé communal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Echange d'emprises foncières entre la Ville de Dieppe et Sodineuf  
Habitat Normand aux abords du collège Camus**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 33*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du vingt huit novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 16 novembre 2006, la Ville de Dieppe a approuvé l'échange foncier des parcelles communales cadastrées section 466 ZB n° 4 et 12 contre la parcelle appartenant à Sodineuf Habitat Normand cadastrée 466 ZA n° 91p et a approuvé le principe de la soulte devant revenir à la Ville.

Le bornage étant aujourd'hui réalisé, les superficies des parcelles municipales sont de 45 731 m<sup>2</sup>, évaluées par le service France Domaine à 3,50 €/m<sup>2</sup>, soit 160 058,50 €; la superficie de la parcelle appartenant à Sodineuf est de 3 648 m<sup>2</sup>, évaluée à 15 €/m<sup>2</sup>, soit 54 720 €

La soulte devant revenir à la Ville s'élève donc à 105 338,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les superficies parcellaires faisant l'objet de l'échange entre la Ville et la société Sodineuf Habitat Normand,
- d'approuver le montant de la soulte devant revenir à la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Rétrocession de la préemption de l'immeuble sis 8, avenue Gambetta  
à Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble sis 8 avenue Gambetta et cadastré section AD n° 17 au prix déclaré dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner de 319 314 €

La société Speedy France SAS a décidé la vente du bien dans le cadre d'une opération d'externalisation de ses actifs immobiliers et a donc souhaité continuer l'exploitation de son activité dans les locaux cédés, en vertu d'un bail commercial.

La Ville a proposé à la société Speedy France un bail précaire permettant de laisser en place l'activité le temps de lui trouver un emplacement plus adéquat. Cette proposition n'a pu aboutir ; de ce fait, l'acte de vente n'a pas été signé et le prix n'a pas été consigné.

La société Speedy a donc fait connaître, par courrier recommandé en date du 30 octobre 2007, sa volonté de se voir rétrocéder le bien selon les dispositions contenues à l'article L.213-14 du code de l'Urbanisme, alinéa 3 : « dans le cas où le transfert de propriété n'a pas été réitéré par acte notarié ou par acte authentique en la forme administrative dans le délai imparti pour le paiement ou la consignation, la rétrocession visée à l'alinéa précédent s'opère par acte sous seing privé ».

Il est demandé au Conseil Municipal de constater la rétrocession du bien sis 8 avenue Gambetta à la société Speedy France SAS.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'occupation avenue de la République à Neuville lès Dieppe  
– Association culturelle turque dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 29 novembre 1993, la Ville de Dieppe a mis à la disposition de l'association « Communauté Turque », un bâtiment cadastré section 466 AD n° 157, situé avenue de la République à Neuville lès Dieppe, afin d'installer son lieu de culte.

L'identité du preneur ayant été modifiée et se nommant désormais « association culturelle et sportive des Jeunes Turcs Dieppois », une nouvelle convention a été signée en date du 12 mars 2001. Cette convention a permis de régulariser l'extension du bâtiment initial.

Par délibération en date du 28 juin 2007, la Municipalité a autorisé un troisième preneur dénommé l'association culturelle turque dieppoise, à démolir l'extension réalisée en 1990, et à reconstruire un bâtiment de 30 m<sup>2</sup>. Les permis correspondants ont été autorisés. Le montant total des travaux est à la charge de l'association.

L'achèvement des travaux ayant été constaté, il convient de redéfinir, selon la convention ci-jointe, les droits et obligations de chacun, bailleur et preneur.

Cette nouvelle convention, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période identique, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette location est consentie à titre gratuit et tous les frais, abonnements et consommations entraînés par cette occupation (électricité, gaz, eau, téléphone, etc) sont directement supportés par l'association.

Toute modification des lieux ou de l'aspect extérieur devra être soumise au préalable à l'accord exprès de la Ville de Dieppe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec l'association culturelle turque Dieppoise pour le bâtiment situé avenue de la République.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination de voie rue Joseph BRANTHONNE à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 34*

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEPT**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille sept sur convocation en date du 28 novembre et sous la Présidence de M. Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY (à partir de la question n°13), Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°49), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. BAZIN (jusqu'à la question n°13), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY (jusqu'à la question n°22), M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°25), Mme ORSENIGO (jusqu'à la question n°46).

**Absents et excusés** : M. VERGNORY (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (à partir de la question n°14), M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme AUVRAY (à partir de la question n°23), Mme COTTARD (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO (à partir de la question n°47), M. GIESE.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. VERGNORY à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°12), Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°50), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à M. LEMASSON, M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. BAZIN à Mme OUVRY (à partir de la question n°14), Mme BOSANSKY à Mme GILLET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, Mme AUVRAY à M. LECUYER (à partir de la question n°23), Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°26), Mme ORSENIGO à M. MARTINE (à partir de la question n°47), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du volet neuvillais du dossier ANRU dieppois, Sodineuf Habitat Normand doit réaliser une opération de 16 logements desservis par une voie non dénommée à ce jour et débouchant dans la rue Albert Lamotte, sensiblement à la hauteur de son croisement avec la rue de la Victoire.

Il est proposé de dénommer cette voie : rue Joseph BRANTHONNE.

Joseph BRANTHONNE a été Conseiller Municipal et Adjoint au Maire, à Neuville-lès-Dieppe, puis à Dieppe de 1959 à 2001, soit plus de 40 années passées au service de la ville et de nos citoyens.

C'est dire s'il a contribué à la transformation de la cité, puisqu'il était principalement chargé des travaux, même si aucun autre dossier ne lui était étranger.

Sa compétence, son dévouement, son sérieux, sa gentillesse en faisaient un élu apprécié de tous ses collègues et de la population.

Né le 9 octobre 1921 dans la Manche, Chef électricien à la SNCF, il a rejoint Dieppe pour s'engager dans la vie municipale et politique au sein du Parti Socialiste.

Joseph BRANTHONNE est décédé le 20 juillet 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer : rue Joseph BRANTHONNE, la voie non dénommée à ce jour et desservant le lotissement à réaliser par Sodineuf, rue Albert Lamotte.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 13 décembre 2007**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



